

Acte N° 2021-04

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 12 mars 2021,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** la délibération n°2019-40 du 27 mai 2019 portant délégation de pouvoir accordée par le Conseil d'administration à la Présidente,

Prend acte de l'information suivante :

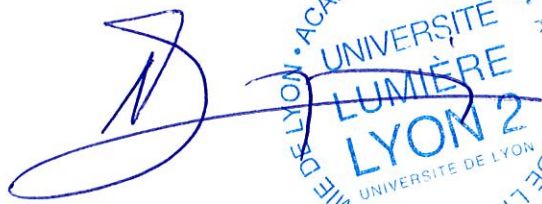
OBJET : compte-rendu des accords, conventions et marchés approuvés par la Présidente de l'Université, en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil d'administration, pour la période du 1^{er} juin au 30 novembre 2020.

Il est rendu compte devant le Conseil d'administration des accords, conventions et marchés approuvés par la Présidente de l'Université, en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil d'administration susvisée, pour la période du 1^{er} juin au 30 novembre 2020.

Les accords, conventions et marchés sont joints en annexe.

Fait à Lyon, le 15 mars 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2


Nathalie DOMPNIER

ACADEMIE DE LYON • UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 • ACADEMIE DE LYON • UNIVERSITÉ DE LYON